



LETTRE OUVERTE AUX MEMBRES DE L'ONU, DE L'UNION EUROPEENNE et DU CONSEIL DE L'EUROPE



Aubervilliers 2014

Les femmes et les petites filles doivent être protégées des pressions des fondamentalistes islamistes.

Femmes Françaises fières de leur origine maghrébine, nous vous interpellons sur le sens du voile et nous vous alertons sur l'imposition qui est faite à des petites filles de le porter.

Non le voile n'est pas une prescription coranique,

Non le voile n'est pas anodin,

Non il n'est pas un simple bout de tissu sans signification.

Acte choisi ou subi, le port du voile est devenu un acte politique, souvent à l'insu de celles qui le portent. Il est le signe du patriarcat, de l'appropriation des femmes par des hommes. Il est devenu la démonstration de la volonté politique des fondamentalistes islamistes de revenir à cet ordre patriarcal moyenâgeux, y compris dans les sociétés dont les lois s'appuient sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Pire, c'est dès l'enfance qu'ils tentent d'imposer cette maltraitance afin de mieux conditionner les petites filles à l'avenir qu'ils entendent leur assigner.

Le voile actuel n'a rien d'une pratique traditionnelle. Il est avant tout un uniforme, visible dans le monde entier, dépassant les cultures et les frontières. Il renseigne sur l'étendue de l'influence des fondamentalistes, armés ou non, qui menacent les droits humains et en particulier les droits des femmes. Leur volonté est d'institutionnaliser la domination de l'homme sur la femme et que ce principe s'impose à toutes les personnes d'origine musulmane, quels que soient les pays où elles vivent.

Face à ces exigences, les instances internationales renoncent à défendre les principes et les lois qu'elles se sont données et acceptent des entorses à l'égalité et aux libertés dès lors que cela concerne des femmes et repose sur une justification soi-disant religieuse. Ainsi, l'ONU a accepté que la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, de décembre 1979, soit ratifiée par les pays musulmans avec des réserves leur permettant de continuer à imposer une loi islamique archaïque aux femmes.

Ainsi de nombreux accords bilatéraux rendent licites en France comme ailleurs en Europe, des lois des pays d'origine qui instaurent des droits moindres pour les femmes et qui bafouent l'égalité femmes/hommes.

Ainsi on voit naître des conflits de droits entre les droits humains et les exigences des fondamentalistes ce qui a fait vivre aux pays concernés, depuis une quarantaine d'années, une régression désespérante. Les pays démocratiques refusent souvent de reconnaître cette réalité qui doit être considérée comme une violence idéologique.

Nous saluons les Iraniennes qui se débarrassent de leur voile sur la place publique et par cela défient Téhéran, Bagdad et tous les fondamentalistes. Nous sommes solidaires de toutes les femmes vivant dans les pays sous lois musulmanes qui réclament l'égalité des droits, souvent au risque leur vie.

Femmes de terrain, nous pouvons dire que **la Résolution 1464 du 4 octobre 2005 du Conseil de l'Europe** est la juste réponse à la pleine protection des droits des femmes car elle donne la priorité aux droits fondamentaux sur les dogmes religieux. Elle met enfin les femmes et les hommes à égalité devant les droits humains et protège les mineures. Nous déplorons qu'elle n'ait pas eu l'écho qu'on aurait pu espérer.

Nous demandons son application dans tous les pays de la planète afin que toutes les femmes soient enfin libérées des carcans patriarcaux imposés par les religions.

***"Tout pas en avant pour les droits des femmes est un combat contre les
fondamentalismes" (Féministe Nigérienne)***

Le Collectif "Femmes Sans Voile d'Aubervilliers" – 10 juillet 2018